

Les salles de classes

collège Edouard Branly

académie Normandie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Définir les modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre d'élèves

Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables -bureau compris- (environ 4m2 par élève)

Eviter au maximum les installations de tables en face à face

Neutraliser le matériel et le mobilier non nécessaire

Eloigner les tables des portes

Limiter les déplacements dans la classe

Veiller à limiter les croisements à l'intérieur de la classe

Port du masque systématique, pour les élèves et les personnels

Assurer l'aération de la salle autant que possible, systématiquement aux intercours

Veiller à l'absence d'échange d'objet personnel et proscrire l'utilisation de matériels collectifs

Veiller à ce que les couloirs soient libres vers la sortie

Le déplacement des élèves hors de la classe s'effectue avec un adulte

le principe

1 salle = 1 classe